



# Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions genre en République Centrafricaine (RCA)

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Avril 2022



**Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Nationale Climat et le Réseau mondial de Plan National d'Adaptation (PNA).**

© République Centrafricaine, 2022

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Photos : sandis sveicers / Shutterstock

**Citation recommandée:** MEDD/CNC (2022). Pour un processus du Plan national d'Adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre en République Centrafricaine. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et Réseau mondial de PNA / Institut international du développement durable (IISD).

### **Concernant le Réseau mondial de PNA**

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de PNA et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre pays du Sud, soutient les actions menées au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat par la coordination des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de plus de 150 pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, ainsi que de 11 donateurs bilatéraux. Le Réseau est soutenu financièrement par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni. Le Secrétariat est hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD). Pour plus d'informations veuillez consulter le site [www.napglobalnetwork.org](http://www.napglobalnetwork.org)

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles du ou des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses participants.

### **Remerciements**

Ce rapport a été écrit par Boris BEMOKOLO (Consultant) et Kevin Paterne MAMELEYAGBAMI (Consultant). Les deux consultants tiennent à remercier tous les acteurs concernés par ce processus qui se sont rendus disponibles pour les échanges pendant les consultations sectorielles et qui ont mis à leur disposition des documents et informations importants sur les questions liées au genre et aux changements climatiques en République Centrafricaine.



This project is undertaken with the financial support of:  
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:  
Secrétariat hébergé par :



An Roinn Gnóthaí Eachtracha  
Department of Foreign Affairs

---

# **Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions de genre en République Centrafricaine**

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

**Avril 2022**

---

# Table of Contents

<b>1.0 Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0 Liens entre les changements climatiques et l'égalité des genres en RCA.....</b>	<b>4</b>
<b>3.0 Statut du processus de PNA en RCA.....</b>	<b>7</b>
<b>4.0 Intégration des questions de genre dans le PNA préliminaire.....</b>	<b>9</b>
<b>5.0 Contexte politique et institutionnel pour l'égalité des genres.....</b>	<b>10</b>
<b>6.0 Analyse genre sur les activités habilitantes.....</b>	<b>14</b>
<b>7.0 Analyse genre sur les priorités opérationnelles .....</b>	<b>16</b>
Agriculture .....	16
Elevage.....	16
Ressources en Eau .....	17
Education .....	17
<b>8.0 Recommandations pour un processus de PNA qui répond aux questions genre .....</b>	<b>19</b>
Activités habilitantes .....	19
Priorités opérationnelles.....	21

---

# Liste d'acronymes

<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CP</b>	Conférence des Parties
<b>FEF</b>	Facilité pour les États fragiles
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MICS3</b>	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicators Cluster's Survey) 3
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>PAN</b>	Plan d'Action National
<b>PFG</b>	Point Focal Genre
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PNA-EPT</b>	Plan national d'Action de l'Éducation pour tous
<b>PNAP-RCA</b>	Plan National d'Adaptation Préliminaire de la République Centrafricaine
<b>PNF-RCA</b>	Politique Nationale de la Famille de la République Centrafricaine
<b>PNPEE</b>	Politique Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre

# 1.0 Introduction

La République Centrafricaine, membre des Nations Unies, dans l'espoir d'améliorer le statut de la Femme, a adhéré et ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux, sous régionaux et internationaux, Conventions et Déclarations relatifs à «**l'élimination de la violence contre les femmes**».

En occurrence la Conférence Mondiale sur les droits humains qui s'est tenu à Vienne en 1993 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies **a abouti à une Déclaration et un Programme d'action de Vienne**, qui inclut elle aussi des précisions relatives aux Droits Fondamentaux sur les questions de violences faites aux Femmes et aux Filles.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, le Gouvernement Centrafricain a ratifié la majorité des Accords multilatéraux sur l'Environnement, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention de Lutte contre la Désertification et la Convention sur la Biodiversité. La mise en œuvre de ces Accords multilatéraux sur l'Environnement a permis l'élaboration et l'adoption de textes législatifs et réglementaires permettant d'encadrer la mise en œuvre de ces conventions, notamment la ratification du Protocole de Kyoto, l'Amendement de DOHA et de l'Accord de Paris.

Ledit Accord invite les Parties, les membres des organes constitués, les organismes des Nations Unies, les observateurs et les autres parties prenantes, à participer et à collaborer à l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, en vue d'avancer vers l'objectif consistant à intégrer une perspective de genre dans tous les éléments de l'action engagée pour le climat (Décision CP/L.29, 2017. malgré les multiples crises politico-militaires qui ont sérieusement détruit le tissu socio-économique de la RCA depuis 2012, affaiblissant les capacités de l'État à jouer son rôle de Protection des populations et de leurs biens, ce pays a néanmoins entrepris plusieurs initiatives pour se remettre sur la voie du développement.

La volonté politique du Gouvernement à promouvoir l'égalité, la justice et le droit en République Centrafricaine (RCA) s'est concrétisée par les différents instruments juridiques adoptés par le pays tels que:

- la Constitution du 30 mars 2016, la Loi n°16.004 du 24 novembre 2016 instituant la Parité entre les hommes et les femmes en RCA;
- la Loi n° 06.032 du 15 décembre 2006 relative à la protection de la femme contre les violences en RCA; et
- le Code de la Famille promulguée le 27 novembre 1997.

L'article 6 de la Constitution de la RCA stipule que «Tous les Etres Humains sont Egaux devant la loi sans Distinction de Race, d'Origine Ethnique, de Région, de Sexe, de Religion, d'Appartenance Politique et de Position Sociale». Cette loi garantit à l'homme et à la femme des droits égaux

---

dans tous les domaines. Il n'y a en RCA ni sujet, ni privilège de lieu de naissance, de personne ou de famille (Anonyme, 2016).

Dans le cadre de la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et l'Équité en RCA, l'égalité sexes et l'autonomisation des femmes sont des facteurs essentiels qui influencent toutes les dimensions du développement politique et socio-économique et les progrès vers la réalisation de tous les objectifs du développement durable. Le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a élaboré plusieurs documents politiques à savoir:

- (i) le document de la Politique Nationale de Promotion de l'Équité et l'Égalité adopté en 2005 et son plan d'action qui prend en compte la lutte contre les pratiques néfastes et les violences à l'égard des femmes et des filles comme des domaines prioritaires d'intervention;
- (ii) le Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes Paix et Sécurité, (2014-2016) qui est un outil politique et opérationnel destiné, non seulement à l'exécution des termes de la Résolution 1325, mais également, pour vocation de refléter l'engagement du Gouvernement et sa responsabilité à assurer la sécurité des femmes et des jeunes filles durant les conflits armés tout en renforçant leur participation active, directe à l'édification de la paix;
- (iii) la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (2019-2023) Cette stratégie est en parfaite conformité avec le Plan d'action national de la Résolution 1325, plus concrètement dans son axe prioritaire 4: «Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre» avec comme objectifs:
  - Assurer la protection des femmes et des petites filles contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre;
  - Combattre l'impunité des auteurs des violences sexuelles et de la violence basée sur le genre (VBG);
  - Réhabiliter les victimes des violences sexuelles et des VBG à travers une prise en charge globale et intégrée de leurs besoins.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques, le plus grand défi est la capacité du gouvernement à mettre en œuvre ces différents programmes axés sur les résultats.

Après le retour à l'ordre constitutionnel de 2016, on note des avancées significatives sur le plan institutionnel avec la création d'un ministère en charge des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale mis en place par Décret N° 16.302 du 11 novembre 2016 (République Centrafricaine, 2016). Cinq (5) ans plus tard ce ministère est renommé Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille, et de l'Enfant par Décret N° 21.146 du 23 juin 2021, afin d'assurer la prise en compte des femmes dans la recherche de solutions aux problèmes de développement.

Lors de l'élaboration du PNA Initial de la République Centrafricaine, le processus s'est aligné sur les priorités nationales de développement consigné dans le Pilier 3 du RCPCA qui sont quant à elles alignées sur le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 13 qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, prend également en compte la dimension économique, sociale et environnementale du développement durable en intégrant l'éradication de la pauvreté et le développement durable

---

dans un dispositif commun, qui est l'objectif n°1 des ODD «**Éliminer la Pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**».

Le genre est primordial et reste l'un des axes prioritaires dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques lorsqu'il s'agit de l'adaptation. Une prise en compte plus systématique et approfondie de la problématique genre est donc nécessaire afin d'assurer l'efficacité de l'ensemble du processus de PNA.

Cette analyse genre basée sur la revue documentaire et la consultation des parties prenantes concernées servira à démystifier les liens entre les problématiques liées au genre et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que les enjeux relatifs au processus PNA en RCA.

## 2.0 Liens entre les changements climatiques et l'égalité des genres en RCA

Comme beaucoup d'autres pays, la RCA à travers son gouvernement s'est engagée dans plusieurs initiatives touchant la protection l'environnement et la lutte contre changement climatique. Plusieurs faits ont démontré l'ampleur des inégalités de genre en RCA. Comme dans d'autres pays, ces inégalités sont ancrées dans les Us et Coutumes nés d'un contexte social et culturel généralement défavorable pour les femmes. Mais en RCA ces inégalités sont amplifiées par la pauvreté, les crises politiques et les conflits armés. Il en résulte une situation tellement critique que, pour y apporter de véritables améliorations, les interventions en faveur de l'égalité de genre devront être à la fois transversales, c'est-à-dire concerner tous les domaines du développement, et spécifiques, à savoir axées sur la vie et la situation des femmes.

De même les résultats de l'enquête par grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicators Cluster's Survey) 3 (MICS3) révèlent l'ampleur du phénomène des violences domestiques envers les femmes: environ une femme sur cinq (18%) a affirmé avoir subi au moins une forme de violence physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête; 12% des femmes enquêtées ont été victimes de violence sexuelle, 7% de ces femmes ont été forcées par leurs maris/partenaires à avoir des rapports sexuels, et 3% ont été obligées à pratiquer d'autres actes sexuels contre leur gré. Au niveau national, quatre femmes sur cinq (81%) ont subi une violence psychologique dont les causes sont nombreuses (PG-RCA, 2011).

Cependant on note les raisons suivantes par ordre prioritaire. A savoir: i) la colère du conjoint si la femme parle à d'autres hommes (60%); ii) le mari qui insiste pour savoir où se trouve la femme à tout moment (56%); iii) le manque de confiance en ce qui concerne la gestion de l'argent (41%); iv) les accusations d'infidélité (38%) et l'interdiction de rencontrer des amies (PG-RCA, 2011).

Nombreuses de ces femmes victimes de violences basées sur le genre à l'extérieur de leur foyer pendant les périodes de conflits armés n'arrivent pas à témoigner afin de dénoncer leurs tortionnaires connus souvent ou pas. En plus de faire face à toutes ses de violences sexuelles avec les traumatismes physique et psychologique qui en résultent, il faudra ajouter à leurs sorts la transmission du virus du Sida et le virus de la nouvelle pandémie de COVID 19.

A cela s'ajoute aussi le harcèlement sexuel en milieu professionnel, scolaire et même carcéral, ces harcèlements pouvant aller jusqu'au viol. **Les autres formes de violences que les filles subissent affectent le milieu de demande d'emploi à qui on impose la monétisation d'un contrat de travail.** Les nouvelles formes d'esclavage ont surgis dans le milieu des servantes domestiques et les enfants marchands ambulants En République Centrafricaine, le fils a le droit de demeurer dans la propriété bâtie de ses parents, même en étant marié. Selon le droit coutumier(République Centrafricaine), par contre La femme travaille la terre de ses ancêtres ou dans le domaine de sa belle-famille sans en être propriétaire pour la simple raison que la femme est toujours considérée comme une étrangère qui peut à tout moment quitter la famille pour intégrer une autre famille pour son époux pour laquelle elle en fait partie intégrante selon le droit coutumier. Tandis que la loi foncière qui date de 1964

---

ne traite pas la question d'accès à la terre par héritage mais le droit coutumier privilégie l'accès à la terre par héritage et de manière privilégiée pour l'homme. La pratique de la gestion foncière, en particulier à Bangui, se caractérise par une dualité entre le coutumier et le formel. Cependant, la situation diffère selon les coutumes, et la nature du terrain.

Selon le Profil Genre publié par la Banque Africaine de Développement en 2011, en République Centrafricaine et surtout en milieu rural, les chefs de villages et/ou chefs de terre disposent le pouvoir d'affecter la terre comme bon leur semble. La notion de chef de terre exclut les femmes du pouvoir de posséder ou d'attribuer des terres. De plus, les services de cadastre n'étant pas toujours présents sur le terrain, surtout en zone rurale, une part importante des terres disponibles fait l'objet «d'occupation sans titre», avec un risque de déguerpissement à tout moment. La primauté des règles coutumières sur le droit foncier conduit à une occupation non réglementée des terres pour les activités agricoles.

Ce Profil Genre révèle aussi que dans l'agriculture, on compte 81% de la main-d'œuvre féminine et 67% seulement chez les hommes. Les femmes interviennent dans les cultures de rente (café et coton) et dans les cultures vivrières. De plus, les femmes ont très peu d'accès aux biens et aux ressources de développement, ainsi qu'aux sphères de prise de décision, et surtout, elles ont une énorme charge de travail, puisqu'elles doivent travailler la terre de leur mari, celle du groupement, si elles en sont membres. De lourdes responsabilités leur incombent également: suite à l'abandon de famille par les hommes, ou à leur migration, pour des raisons de sécurité ou professionnelle, certaines femmes deviennent des chefs de ménage de fait. Les femmes chefs d'exploitation agricole dirigent des agrégats familiaux plus petits que ceux des hommes, donc elles ont moins de revenus qu'eux; et leur taux d'alphabétisation est de 22% contre 52% chez les hommes.

Par contre, l'élevage est pratiqué par plus de 80% de la population rurale, mais c'est le petit élevage traditionnel qui prédomine. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcin dans 74% des exploitants. Les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles). Elles s'occupent de l'alimentation, des soins aux animaux et de la propreté de leur habitat, pour leur élevage personnel et celui de leur époux, ainsi que de la transformation et de la commercialisation des produits. L'élevage du gros bétail relève plus des attributions des hommes, mais les femmes sont généralement les gestionnaires du lait. Dans les familles rurales, l'homme est traditionnellement le chef des activités rapportant des revenus importants, même si la femme se charge de la majeure partie des activités.

Par ailleurs, il signale que l'évolution récente du taux de scolarisation dans le primaire établit deux grandes tendances. Sur la première période allant de 1988 à 2003, en précisant une baisse de l'offre éducative consécutive aux multiples crises, dont les effets se sont fait durement ressentir au niveau de l'ensemble de la population. À partir de 2006, on observe une augmentation spectaculaire de cette offre éducative, avec le lancement du Plan national d'Actions de l'Éducation pour tous (PNA - EPT). Au vu des résultats de 2008, des progrès ont été accomplis au cours de ces deux dernières années, se traduisant par une amélioration du taux net de scolarisation au primaire. Néanmoins, des problèmes persistent, puisqu'un tiers des enfants d'âge scolaire ne sont toujours pas à l'école. Par ailleurs, on note une différence de 21 points de pourcentage entre les milieux urbain et rural à l'avantage du milieu urbain. Le taux net de scolarisation en 2009 est de 55% pour les filles contre 71% pour les garçons. Pour la même période, l'indice d'équité du taux brut de scolarité est de 0,74%

---

en moyenne nationale et de 1,02% pour la ville de Bangui. C'est dire que l'équité n'a été atteinte que dans la capitale.

Cependant, aux termes d'indice de parité, élaboré par l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Economiques et Sociales de 2010 dénommé MICS3 il ressort des données d'inventaires suivants: un indice de parité de 0,84 au primaire, pour lequel les filles ont moins de chance que les garçons d'aller à l'école. En milieu rural cette discrimination est plus accentuée avec un taux de 0,71, qu'en milieu urbain possédant un taux de 0,97. Ce phénomène de discrimination en défaveur des filles est plus élevé lorsque leur mère est sans niveau d'instruction avec 0,70. Par contre, les filles comme les garçons ont les mêmes opportunités de scolarisation, lorsque leurs mères ont le niveau secondaire ou plus et ont une activité génératrice de revenus ou un emploi à revenu régulier. Par rapport au niveau de bien-être, les inégalités de scolarisation entre filles et garçons sont plus prononcées dans les ménages les plus pauvres 0,59 que dans les ménages les plus riches 0,97.

Le système éducatif n'est pas écarté de la liste de ces statistiques avec un taux d'abandon scolaire: en 2008, de 19% concernant les enfants âgés de 7 à 19 ans. Ainsi des raisons évoquées figure le manque d'intérêt pour l'école, jugée inutile par l'élève pour un taux de 23%, ceux qui signalent le coût de la scolarité et manque des moyens pour y faire face sont de 22%, et l'exclusion consécutive à l'échec scolaire 18%. En conclusion le pourcentage des élèves ayant abandonné l'école est plus élevée dans les zones rurales nous notons 23% alors que dans les zones urbaines on remarque que 14%.

# 3.0 Statut du processus de PNA en RCA

Lors de la 16ème Conférence des parties sur le climat à Cancun, il a été recommandé à toutes les parties de formuler et mettre en œuvre des PNA en vue d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long-termes et de développer et mettre en œuvre des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins. Le Gouvernement Centrafricain comme les autres pays les moins avancés du système des Nations Unies a lancé son processus d'élaboration des Plans nationaux d'Adaptation (processus PNA) En septembre 2019. Il s'agit d'un processus continu, progressif, et itératif qui suit une approche nationale, sensible au genre, de nature participative et pleinement transparente.

La RCA a été invitée en septembre 2019 à Nairobi au Kenya à prendre part à la réunion technique sur les PNA organisée par le Groupe d'Experts des Pays les moins avancés de la CCNUCC. Cette rencontre qui avait pour objectif d'aider les pays moins avancés à progresser dans la formulation d'un plan national d'adaptation a permis à la RCA de mettre en place une feuille de route pour l'élaboration de son PNA Initial. Ce dernier servira de base à la préparation d'un PNA plus complet.

Les objectifs du processus PNA tels que définis par la Décision FCCC/CP/2010/7/Add.1 sont les suivants:

- Réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques, en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience
- Intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes, et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient.

Le Gouvernement Centrafricain, lors de l'élaboration de sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National de septembre 2015 (CPDN de 2015), a opté pour une vision universelle de développement qui est de **«Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique»**. Les objectifs généraux de la CPDN de la République Centrafricaine sont axés sur un développement durable et sobre en carbone et une résilience accrue des secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques.

Par ailleurs, le processus PNA est aligné à la vision nationale en matière de lutte contre les changements climatiques qui veut qu' à **«l'horizon 2030 la République Centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population»** (DOC-PSO- 2017-2020).

Après la ratification de l'Accord de Paris par la République Centrafricaine, une volonté est née et a conduit à la mise en place d'une Coordination Nationale Climat (CN-Climat) sous tutelle du

---

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par un décret N° 17.042 du 25 janvier 2017. Cette structure de la **CN-Climat** a pour but **d'élaborer et d'orienter la stratégie de la politique nationale en matière des changements climatiques. La planification de l'adaptation se fait à travers la Direction en charge d'Adaptation aux changements climatiques, l'une des Structures spécialisées de la CN-Climat.**

## 4.0 Intégration des questions de genre dans le PNA préliminaire

Le Plan National d'Adaptation Préliminaire de 2021 a rappelé les informations sur l'indice 2019 d'inégalité de genre (IIG) du PNUD, qui souligne que les femmes représentent 50,2% de la population et doivent cependant faire face à de nombreuses inégalités en raison du contexte social et culturel qui leur sont défavorables. En effet, elles sont devenues des instruments de conflits. La RCA est classée deuxième pays en matière des inégalités entre les sexes (GIN). Les nombreux conflits armés qui ont eu lieu ainsi que la pauvreté ont des impacts considérables sur les rapports homme-femme. Au niveau de la scolarisation, on observe que les filles n'ont pas les mêmes opportunités que les garçons et sont les moins scolarisées. Le taux d'analphabétisme est très élevé chez les femmes: 68% contre 46,2% chez les hommes et la proportion des femmes n'ayant pas du tout eu accès à l'instruction est de 80% chez celles entre 15-49 ans. La participation des femmes à la prise de décision évolue aussi lentement, leur taux de participation dans les instances telles que l'Assemblée nationale, le gouvernement et autres n'atteint pas encore les 35% fixé par la loi sur la parité. Ce rapport inégal contribue à exacerber les actes de VBG à l'égard des femmes. En 2020, la situation des plus vulnérables aux violences basées sur le genre s'est aggravée suite au confinement pour faire face à la pandémie du maladie a corona virus (COVID-19).

En outre, il ressort de ce document PNA Préliminaire que les femmes auront à jouer un rôle important dans la réponse aux défis climatiques en raison de leur dépendance aux ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance. Pour des questions ayant trait au genre, le document de PNA a recensé les politiques, plans et programme de développement pertinents ainsi que les points d'ancrage qu'ils offrent pour l'intégration de l'adaptation. On peut citer entre autres:

- Politique sur l'égalité et l'équité
- Politique sur l'autonomisation socio-économique des femmes
- Loi sur la parité homme-femme.

Le processus PNA en RCA pourra s'appuyer sur le rôle important que les femmes jouent dans le processus de réconciliation et la diffusion de la culture de la paix. Elles sont impliquées dans les structures nationales comme dans les antennes régionales de réconciliation.

# 5.0 Contexte politique et institutionnel pour l'égalité des genres

En RCA, la structure en charge de la promotion du genre est la Direction Générale de la Promotion du Genre, au sein du ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille qui a été mis en place en 2005. Pour ce faire, les missions suivantes lui sont assignées:

- Concevoir, proposer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'égalité et d'équité;
- Œuvrer à la promotion des droits et du statut social de la femme et de l'homme;
- Œuvrer à ce que la femme et l'homme sortent progressivement des pesanteurs socioculturelles, de la pauvreté, par l'appui aux groupements féminins, à travers des programmes cohérents d'alphabétisation, d'octroi de micro crédits et de formation technique.

Le Profil Genre de la RCA de 2011 publié par la Banque Africaine de Développement mentionne que:

La Direction Générale de la Promotion de la Femme a été mutée en 2011 en Direction Générale de la Promotion du Genre, ce qui a permis aux cadres de la dite direction, ainsi que les Points Focaux Genre (PFG) des autres départements de bénéficier d'une formation sur la question de genre grâce aux appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la RCA. Dans la même dynamique un Comité Sectoriel a été mise en place, ce Comité «Égalité de Genre et Réduction de la Pauvreté» réunit essentiellement les PFG des ministères et des représentants d'organismes d'appui et d'organisations non gouvernementales (ONG), chargés de s'assurer de la prise en compte des principes d'égalité et d'équité pour un développement durable et équitable. Ce Comité sectoriel semble peu opérationnel, du fait de la mobilité des PFG, et parce que souvent, ils ne sont pas au niveau décisionnel approprié pour exercer une influence en faveur de la prise en compte du genre dans leurs structures respectives.

La RCA pour marquer sa volonté a adopté en 2005 sa Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité, qui considère qu'«un nouveau partenariat, fondé sur l'égalité entre hommes et femmes est indispensable si l'on veut parvenir à un développement humain durable au service de l'individu». L'État a adhéré aux Objectifs du Développement Durable (ODD), et en particulier à l'ODD 3 intitulé «Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes» et la Cible 4 «Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard». Cet objectif a été traduit dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 2008-2010, par l'Objectif majeur à long terme (iii) «instaurer l'égalité de genre notamment dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015 et éliminer toutes les formes d'exclusion», et le Pilier II (ii) «Promotion de l'égalité et équité de genre». En rappel La PNPEE a été assortie d'un plan d'actions de la Politique Nationale de Genre en 2007.

---

Différents intervenants depuis belle lurette font la promotion de l'égalité de genre en RCA. On peut d'abord évoquer le cas des organisations dites de la société civile, en majorité des associations féminines, telles que l'Association des femmes d'affaires Centrafricaines (AFAC), l'Association des femmes juristes, et des plates-formes d'associations telles que l'Organisation des Femmes Centrafricaines et le G 23. Ces organisations œuvrent soit pour l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes, soit pour la promotion des droits de la femme, ou encore pour la participation des femmes en politique. Avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Centrafrique, ce sont surtout ces organisations de la Société Civile et les Points Focaux Genre qui ont fait avancer la cause du genre en RCA au cours de ces dernières années.

Le Profil Genre de 2011 a également évoqué les interventions des Partenaires au Développement dans la question du genre. Pour le Groupe de la Banque Africaine de Développement et le Groupe de la Banque mondiale, l'option a été prise de promouvoir l'équité de genre et la responsabilisation des femmes aux niveaux politique et économique. Outre les actions spécifiques prévues dans le cadre des projets, tels que le projet de Développement Communautaire et d'Appui aux Groupes Vulnérables.

Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population, il s'agit aussi d'une intégration transversale du genre dans son plan de travail, et en particulier dans celui relatif au pilier «Population et Développement / Genre et Droits humains». Le PNUD, quant à lui, dispose d'une stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes couvrant la période 2008-2012, et s'occupe spécifiquement du suivi des ODD. Les appuis de l'Organisation Mondiale de la Santé sont concentrés sur les normes, politiques et procédures, tout en veillant à la dimension du genre. L'UNICEF considère particulièrement la femme dans son statut de «mère», et dans le cadre de son Programme Éducation des filles.

Le pays dispose d'un Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) couvrant la période 2017-2021, prolongé jusqu'en 2023 il dispose de trois(3) axes prioritaires à savoir:

1. Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation;
2. Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population;
3. Assurer le relèvement économique et relancer les secteurs productifs.

La prise en compte de la dimension genre figure parmi les priorités du RCPCA. Le Gouvernement affirme dans ce document sa volonté de redonner aux femmes la place qui leur revient dans le processus de décision, et son soutien à leur pleine participation à la consolidation de la paix et du développement (PNF-RCA, 2021). Cette volonté était déjà explicite en 2005 avec l'adoption de la Politique Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité (PNPEE). La Politique Nationale de Promotion de l'Équité et l'Égalité et son plan d'action affirme l'engagement considérable du gouvernement en faveur de la prise en compte des intérêts de la femme et des filles et de garantir la lutte contre les pratiques néfastes et les violences à leurs égards comme son domaine d'intervention prioritaire. La Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines de 2019-2023 est en parfaite conformité avec le Plan d'Action National de la Résolution 1325, plus concrètement dans son axe prioritaire 4: «Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre» qui prône comme objectifs:

- Assurer la protection des femmes et des petites filles contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre;

- 
- Combattre l'impunité des auteurs des violences sexuelles et des VBG;
  - Réhabiliter les victimes des violences sexuelles et des VBG à travers une prise en charge globale et intégrée de leurs besoins.

Le plus grand défi au niveau des orientations politiques et stratégiques est la capacité nationale de les mettre en œuvre à travers des programmes axés sur les résultats (PNF-RCA, 2021).

Cependant, le Gouvernement fait face à des difficultés importantes dans la planification, le suivi et l'évaluation du développement en raison de l'absence d'un état des lieux sur la situation du genre et du manque de données actualisées et désagrégées par sexe.

Pour la prise en compte effective de la dimension genre dans la planification en République Centrafricaine, les recommandations suivantes ont été formulées dans le Profil Genre 2021 de la RCA:

- Faire de l'intégration du genre un pilier spécifique pour une programmation efficace paix-humanitaire-développement;
- Promouvoir l'application des lois;
- Rendre fonctionnel l'Observatoire du Genre et le doter de moyens d'actions efficaces;
- Appuyer l'élaboration du Plan sectoriel du Ministère en charge du Genre et rendre opérationnelle sa coordination sectorielle;
- Réaliser des évaluations périodiques / études approfondies afin de disposer de données détaillées et désagrégées par sexe et âge & autres facteurs;
- Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile sur l'intégration du genre.

Dans le cadre de la vulgarisation de la question genre et changement climatique en RCA, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a désigné le Chef de Service de Gestion des Produits Chimiques Dangereux et des Substances Toxiques comme Point Focal Genre. Le Point Focal assure l'interface entre le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable et celui en charge de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant. Il relève que la mise en œuvre des activités liées au genre au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable souffre d'une instabilité institutionnelle, d'un manque d'appui technique et financier.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Nationale Climat, a nommé un Point Focal Genre et Changement Climatique au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Ce Point Focal travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme de la Famille et de la Protection de l'Enfant à travers les ateliers et la formulation des documents de politiques et stratégies en matière de lutte contre les Changements Climatiques.

Lors de la 26ème conférence des parties, il a été établi par décision FCCC/SBI/2021/L.13, que les parties et les entités d'exécution, agissant dans le respect de leurs mandats respectifs et dans le cadre de leurs priorités, doivent faire le point sur le progrès accomplis en matière «de Promotion de l'égalité de sexe et de l'autonomisation des femmes et des filles». C'est à ce titre que certaines institutions accréditées en RCA prennent en compte de manière systématique la dimension genre dans le cadre du Document de Stratégie de Partenariat Pays conjointe et soutiennent, par des

---

interventions spécifiques, les questions transversales liées à la promotion de l'équité de genre. Il s'agit de: (i) la Banque Africaine de Développement, (ii) la Banque Mondiale et les agences du Système des Nations unies, comme (i) le Fonds des Nations Unies pour la Population, (ii) l'ONU Femmes comme chef de file, (iii) le PNUD, (iv) le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), (vii) l'Organisation Mondiale de la Santé, (viii) le Programme Alimentaire Mondial, et, (ix) le Bureau intégré des Nations Unies en Centrafrique. Et pour leurs actions respectives ses institutions collaborent avec le Ministère de la Promotion de la Protection de la Femme, de la Famille, et de l'Enfant.

## 6.0 Analyse genre sur les activités habitantes

Sur les questions relatives aux activités habitantes, l'élaboration du document du Profil Genre de la RCA de 2021 a permis de découvrir plusieurs failles notoires, au sein des gouvernements, la présence des femmes aux postes de pouvoir reste très limitée. Comme exemple dans le Gouvernement actuel, on compte 5 femmes Ministres sur 39. Les femmes représentent 26% des agents de la fonction publique mais, à titre indicatif, ne représentent que 4,4% de l'ensemble des Secrétaires généraux.

l'analyse démontre aussi que la présence des femmes dans les postes de décision mériterait aussi d'être renforcée aussi bien dans l'administration publique que dans le secteur privé, car Les données mises à disposition par la Direction de Système et méthode (et mise à jour en mars 2019) relèvent que le pourcentage des femmes dans les postes de décision par rapport aux femmes travaillant dans la fonction publique est à peine de 2,03% et que le pourcentage des femmes dans les postes de décision par rapport à la totalité des agents de la fonction publique est seulement de 0,9%. Par ailleurs l'activité politique et civile reste encore l'apanage de l'homme, agrémentant ainsi la division traditionnelle du travail social au sein de la société.

Dans le secteur privé, les données fournies par l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACPFE) montrent que le pourcentage des femmes cadres parmi celles recrutées en 2019 ne représente que 10,4% alors que le pourcentage de femmes parmi tout le personnel recruté ne représente à peine que 1,9%.

En plus des lois et règlements concernant les droits humains en général, la RCA a adopté une panoplie de textes nationaux concernant les droits de la femme et en particulier celles qui se focalisent sur ses droits civiques, son statut juridique et sa santé. L'une des plus en vue est la loi sur la parité Homme/Femme qui impose un quota d'au moins 35% de femmes sur la base de leurs compétences, dans les instances de prise de décisions à caractère nominatif et électif, tant dans les structures publiques que privées et dont le manque du décret d'application et les mesures de suivi de l'application plombent son efficacité.

La majorité des femmes de la RCA vivent de l'exploitation, la transformation et de la commercialisation des ressources naturelles, elles sont les principales cibles des changements climatiques. Ceci étant, leur vulnérabilité au changement climatique est aussi impérative et pourrait être réduite, si elles étaient directement retenues ou associées dans les prises de décision comme chez les hommes. La participation active des femmes, y compris des femmes autochtones, à la prise de décisions concernant l'environnement, notamment aux niveaux de la gestion, de la conception, de la planification et de l'application des projets est très important, jusqu'à présent cette participation reste encore faible. Elles doivent être impliquées systématiquement dans les processus adhésés par le pays dans le cadre de la gestion et la préservation des ressources naturelles tels que (i) l'Accord de Partenariat Volontaire (APV- FLEGT) et (ii) la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+), à tous les niveaux, dans la mise en œuvre des politiques, pour des solutions durables et, éviter l'accroissement des inégalités.

---

Si les femmes ne sont pas incluses dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et les processus de prise de décision à toutes les étapes, les volontés ou initiatives du gouvernement dans la protection des forêts et celles de l'adaptation aux changements climatiques, ne pourront pas être durables.

# 7.0 Analyse genre sur les priorités opérationnelles

## Agriculture

Le secteur agriculture occupe 80% de la population active en RCA. On dénombre 81% de main-d'œuvre féminine contre 67% d'hommes. Les femmes, jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes. Elles participent dans les cultures de rente (café et coton) et sont les principales productrices dans les cultures vivrières (PG-RCA, 2011).

Toutefois, la faiblesse des revenus, la pauvreté de la population rurale, soit 80% de la population active de la RCA et la féminisation de la pauvreté dans l'agriculture sont particulièrement visibles et s'expliquent par (i) les difficultés d'accès des femmes à la terre; (ii) l'étroitesse de la superficie des exploitations; (iii) les difficultés d'accès aux facteurs de production; (iv) le bas niveau d'instruction; (v) la difficulté d'accès aux prises de décision à tous les niveaux; (vi) le niveau d'état des routes voire l'enclavement des exploitations (Timothée. T, 2019).

L'actuel Profil Genre de la RCA détermine que la division du travail se fait selon le sexe quand il s'agit de la main d'œuvre familiale. Les cultures de rentes (café, coton, etc.) sont essentiellement produites par les hommes alors que les femmes agricultrices produisent essentiellement les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, mil et sorgho, etc.) sur les lopins de terre attribués par les hommes. En ce qui concerne la répartition des tâches entre l'homme et la femme dans les travaux champêtres, les hommes s'occupent prioritairement des tâches de préparation de la plantation (défrichage, dessouchage, labour et du sarclage). Les travaux de semis, de récolte et de post-récolte sont spécifiquement dévolus aux femmes.

Par ailleurs, les ressources sont contrôlées par les hommes y compris la terre et les revenus provenant de la vente des produits agricoles. Les hommes détiennent le monopole sur les décisions à prendre dans le cadre de la gestion des ressources du ménage. Cependant, le fait que les besoins de la famille soient considérés du point de vue de l'homme, et que la femme n'ait aucun contrôle sur la terre, le revenu et l'allocation des bénéfices, cela la met dans une situation de dépendance et de précarité extrême.

## Elevage

Cependant dans le domaine de l'Élevage, celui-ci est pratiqué par plus de 80% de la population rurale, mais c'est le petit élevage traditionnel qui prédomine. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcin dans 74%. Les animaux appartiennent en général aux hommes (grand bétail, petits ruminants, cobayes), tandis que la volaille appartient en général aux femmes. Cependant, les femmes sont généralement responsables de la production laitière et même des produits laitiers et malgré cela, le travail des femmes reste invisible, sous la tutelle des hommes.

---

L'élevage bovin a été fortement affecté par le conflit: les couloirs de transhumance restent contrôlés par les groupes armés, les conflits entre éleveurs et agriculteurs se sont exacerbés, les pillages des animaux ont augmenté ou les animaux ont dû être abandonnés pour fuir le conflit, et les services vétérinaires ne sont plus accessibles. Cette situation a eu un impact sur les familles d'éleveurs qui ont souvent tout perdu, poussant certaines à se sédentariser pour pratiquer l'agriculture. (PG-RCA, 2021).

## Ressources en Eau

Le Plan National d'Adaptation Préliminaire 2021, ressort que l'essentiel des ressources en eau de la RCA provient des pluies qui sont les seules eaux météoriques que reçoit le pays. Les pluies engendrent le ruissellement et la recharge des nappes souterraines. La pluviométrie en RCA est caractérisée par une mauvaise répartition spatiale qui caractérise les trois grands types de climat. La pluviométrie moyenne annuelle s'élève de 800 mm au Nord-Est du pays à 1800 mm au Sud-Ouest. Sur la base d'une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 mm pour l'ensemble du pays, le pays reçoit 746,4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau comme volume des précipitations. Les ressources en eau de surface sont évaluées à 141 km<sup>3</sup>/an. La pluie est la principale source d'alimentation en eau des rivières centrafricaines.

La gestion communautaire des points d'eau constitue un enjeu important pour l'égalité de genre. Souvent, un comité communautaire est mis en place pour prendre en main cette gestion, et surtout, pour assurer l'entretien de l'infrastructure. En raison de la construction socioculturelle des rôles, les membres de ces comités sont en majorité sinon tous des hommes, alors qu'il s'agit de gestion de l'eau, dont la femme est la principale pourvoyeuse et utilisatrice dans la vie quotidienne. Mais les femmes commencent à intégrer ces comités, et à revendiquer leur droit d'y participer. Ce changement ouvre la voie à une plus grande visibilité des femmes dans la gestion de la vie communautaire, jusque-là détenue par les hommes. Les femmes pourront ainsi accéder graduellement aux instances de décision, ce qui va favoriser leur plus grande représentation aux différents niveaux de la vie publique propose le Profil Genre de la BAD, 2011.

## Education

Selon l'enquête MICS6-RCA de 2018-2019 sur l'initiative de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études économiques et sociales, le taux élevé d'analphabétisme est une autre facette de l'inégalité d'accès à l'éducation entre hommes et femmes. Le taux d'analphabétisme est de 75,1% chez la femme et 52,6% chez l'homme, ce qui signifie que 8 femmes chefs de ménages sur 10 sont analphabètes. Si l'on compare ces données de MICS6-RCA obtenues en 2019 avec celles produites par MICS3 obtenues en 2006, on constate une augmentation de 8,4% de femmes et 17,2% d'hommes analphabètes.

S'agissant du genre et accès à la terre, en RCA, il existe plusieurs modes d'acquisition de la terre qui se fondent sur le code foncier garant du droit formel ou sur le droit coutumier. L'acquisition des terres par voies coutumières se retrouve le plus en milieu rural alors que celle-ci se faisant en suivant le code foncier se retrouve le plus en milieu urbain, même si le mode d'acquisition par voie coutumière y est également pratiqué. en milieu urbain de nombreuses femmes font toujours face

---

à des obstacles financiers, juridique ou technique pour accéder à la propriété de terrain, d'autres sont freinées dans leur élan par des obstacles traditionnels et religieux (illettrisme, connaissances techniques insuffisantes, relations oppressives entre l'homme et la femme, vies patriarcales, tabous sociaux et responsabilités familiales) pour affirmer leurs droits absolus, et cette discrimination en vertu du droit coutumier à féminiser la misère dans les régions rurales.

En revanche, une comparaison des données obtenues par MICS6-RCA (2018-2019), et les estimations de l'UNESCO effectuées en 2018 reprises dans le Plan sectoriel de l'Éducation de 2020-2029 montre un écart dans le taux d'analphabétisme entre les deux modèles de 1,1% chez les femmes et 2,6% chez les hommes. Cela montre que l'analphabétisme est en augmentation dans le pays, cela peut aussi s'expliquer par l'inadéquation entre la croissance démographique et l'augmentation du personnel enseignant qualifié d'une part et des infrastructures scolaires viables, auquel on peut ajouter la destruction par les conflits armés et l'insécurité d'une part des infrastructures scolaires existants. Notons que le profil genre élaboré en 2021 par le PNUD ont repris toutes ces études dans son analyse pour un meilleur suivi de taux d'analphabétisme.

# 8.0 Recommandations pour un processus de PNA qui répond aux questions genre

## Activités habilitantes

Pour un processus PNA qui répond aux questions genre, le tableau ci-dessous présente les recommandations liées à la mise en œuvre des activités habilitantes.

Mesures d'Adaptation	Recommandations
Renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle en matière de planification de l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaborer des lignes directrices pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques et l'aspect genre dans la planification et la budgétisation nationales et sectorielles, ainsi qu'au niveau régional, et local;</li><li>• Intégrer l'aspect genre dans les politiques, plans et programmes en cours d'élaboration ou de mise à jour;</li><li>• Renforcer la collaboration entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de la Promotion du Genre pour l'avancement du processus PNA;</li><li>• Renforcer la capacité des Points Focaux Genre pour soutenir l'intégration de genre dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation;</li><li>• Créer une plateforme nationale pour la collaboration sur l'adaptation entre des institutions gouvernementales et des acteurs de la société civile, notamment des associations féminines.</li></ul>
Amélioration des systèmes de gestion des données, des informations et des connaissances pour soutenir les processus de planification de l'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter la collecte de données désagrégées par sexe et autres caractéristiques qui influencent la vulnérabilité aux changements climatiques;</li><li>• Proposer une approche pour l'analyse genre dans l'évaluation des risques et de la vulnérabilité;</li><li>• Assurer le suivi et l'actualisation de la base de données pour la prise en compte de la dimension genre;</li><li>• Mettre en place des équipes genre sensibles pour la gestion des données, des informations et des connaissances.</li></ul>

Mesures d'Adaptation	Recommandations
Sensibilisation des publics et renforcement des capacités des différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir une boîte à outils pour le gouvernement et les ONG afin d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques et l'aspect genre dans les programmes de Résolution des Conflits/Consolidation de la Paix en se basant sur les meilleures pratiques émergentes dans d'autres contextes;</li> <li>• Organiser des campagnes de sensibilisation adaptée aux communautés sur le genre et les changements climatiques;</li> <li>• Tenir compte de la parité homme –femme dans l'action de sensibilisation, de formation et d'information;</li> <li>• Assurer le renforcement des capacités des communautés locales et peuples autochtones (CLPA) sur le genre et les changements climatiques;</li> <li>• Créer des groupes d'échange pour les partages d'expérience et de bonnes pratique en matière de genre et les questions d'adaptation aux changements climatiques;</li> </ul>
Développement d'une stratégie de mise en œuvre et de mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de fonds pour le processus PNA tout en prenant en compte l'aspect genre;</li> <li>• Développer des stratégies de mobilisation des ressources sensibles au genre à l'échelle nationale pour une réponse rapide aux changements climatiques;</li> <li>• Identifier l'opportunité et la possibilité de partenariats public-privé pour soutenir la planification et les actions d'adaptation au niveau sectoriel, régional et municipal notamment celles des femmes;</li> <li>• Renforcer la capacité des organisations nationales des femmes à accéder aux financements climatiques.</li> </ul>

---

## Priorités opérationnelles

Pour les priorités opérationnelles, les recommandations sont formulées pour chaque secteur concerné.

### Agriculture

Mesures d'Adaptation	Recommandations
Atténuation des conséquences post-conflit des vulnérabilités et risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recruter un spécialiste en question de genre pendant la mise en œuvre des activités;</li><li>• Améliorer l'encadrement technique des producteurs agricoles notamment les femmes sur la production, la transformation, la conservation et la commercialisation;</li><li>• Mettre en place un Système d'Alerte Précoce pour prévenir les organisations des femmes cultivatrices sur les catastrophes naturelles issues des risques climatiques;</li><li>• Faciliter l'accès équitable des femmes aux services techniques et financiers, à l'information, à l'innovation, ainsi qu'aux marchés pour les produits agricoles;</li><li>• Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans les communautés vulnérables aux changements climatiques;</li><li>• Développer des outils pour la formation agricole appropriée à l'agro-business féminin.</li></ul>
Renforcement de la résilience climatique du secteur de l'élevage et réduction des risques de conflits	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appliquer une réelle politique d'adaptation aux changements climatiques en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes situées en zone de conflit;</li><li>• Développer l'entrepreneuriat féminin à travers la promotion des produits de l'élevage;</li><li>• Faire une évaluation des risques liés aux Impacts de Changement</li><li>• Climatologie sur les activités des femmes et des hommes dans le secteur de l'élevage.</li></ul>

## Ressources en eau

Mesures d'Adaptation	Recommandations
Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion nationale et régionale des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'accès universel à l'eau à travers des actions spécifiques à chaque communauté;</li> <li>• Mettre en place des équipes sensibles au genre pour la gestion nationale et régionale des ressources en eau;</li> <li>• Renforcer les liens entre les Institutions Responsables pour la Gestion de l'Eau et pour le genre.</li> </ul>
Renforcement de la résilience des zones rurales et urbaines au Changement Climatique à travers une meilleure gestion des ressources en eau des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir/réhabiliter des systèmes d'approvisionnement en eau afin d'accroître la résilience au climat, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes;</li> <li>• Prioriser les femmes dans la gestion des ressources en eau.</li> </ul>

## Education

Mesures d'Adaptation	Recommandations
Appui à la Facilitation inclusive des institutions universitaires et de recherche scientifique dans le processus d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures incitatives pour augmenter le nombre de femmes inscrites à des programmes éducatifs liés au genre et aux changements climatiques;</li> <li>• Renforcer les capacités des enseignants-chercheurs dans le domaine des changements climatiques et l'aspect genre;</li> <li>• Intégrer dans le Programme de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les notions élémentaires des changements climatiques et l'aspect genre;</li> <li>• Intégrer dans les curricula du fondamental 1 et 2 les notions élémentaires en changements climatiques et l'aspect genre</li> </ul>

# Référence

- Anonyme, 2016. Décret n°160218 portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine. 30 Mars 1016.
- Anonyme, 2016 Loi n0 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes en RCA.
- Anonyme, 2017. Décret N° 17.042 du 25 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale Climat (CNC)
- Anonyme, 2017. Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes et le mariage d'enfant en République Centrafricaine
- Anonyme. 2019. Rapport National de la mise en œuvre du programme d'action et la Déclaration de Beijing+25.
- Conférences des Parties. 2017. Organe subsidiaire de mise en œuvre
- Quarante-septième session Bonn, 6-15 novembre 2017. Point 20 de l'ordre du jour
- Questions de genre et changements climatiques. L.29
- Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales (2005), «La RCA en Chiffres: Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat Décembre 2003».
- Institut Centrafricain des Statistiques et des Études économiques et sociales. 2010, MICS3- RCA Enquête par grappes à indicateurs multiples Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, République centrafricaine: ICASEES.
- Institut Centrafricain des Statistiques et des Études économiques et sociales. 2021, MICS6- RCA Enquête par grappes à indicateurs multiples 2018-2019, Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, République centrafricaine: ICASEES.
- Groupe de la Banque Africaine de Développement. (2011). Profil Genre de la République Centrafricaine.
- République Centrafricaine. (2006). Assemblée nationale, Loi 06 032 portant protection de la femme contre les violences en RCA, 15 décembre 2006
- République Centrafricaine. (2008). Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2010.
- République Centrafricaine. (2011). Profil Genre de la République Centrafricaine.
- République Centrafricaine. (2013). Deuxième Communication Nationale de la République Centrafricaine.
- République Centrafricaine. (2015). Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) septembre 2015.

- 
- République Centrafricaine. (2015). Contribution Déterminée au niveau National (CDN).
- République Centrafricaine. (2017). Coordination Nationale Climat. Document de planification stratégique et opérationnelle des réponses aux changements climatiques 2017-2020. DOC-PSO 2017-2020
- République Centrafricaine. (2018). Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 «Femmes, Paix et Sécurité» du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et ses résolutions connexes.
- République Centrafricaine. (2019a). Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021(RCPCA).
- République Centrafricaine. (2019b). Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021(RCPCA).
- République Centrafricaine. (2017b). Politique Nationale de Promotion de l'Egalité et de l'Equité du Genre (PNEEG) en République Centrafricaine (Deuxième génération) 2019-2022.
- République Centrafricaine. (2021a). Plan National Préliminaire d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine.
- République Centrafricaine. (2021b). Profil Genre de la République Centrafricaine.
- République Centrafricaine. (2021c). Profil Genre de la République Centrafricaine. Rapport d'analyse sexo-spécifique.
- République Centrafricaine. (2021d). Politique Nationale de la Famille de la République Centrafricaine.
- Timothée Tabapssi. 2019. Stratégie sectorielle égalité de genre et réduction de la pauvreté.
- UNICEF, P. Feleima Moheresse. (2006). Analyse du statut et des besoins de l'enfant et de la famille en RCA.
- UNICEF, Gender Mainstreaming in Emergencies. (2008). Pilot Project UNICEF Central African Republic Country Office Analysis & Interventions.

# Annexe

## Liste des personnes consultées

Nom de l'acteur	Rôle/position/organisation
PAKOUZOU Firmin	Membre comité AND/CM/MFB
KOÏNAM Théodore	Expert en Genre, VBG et Développement Durable/Directeur général de la promotion du genre
AMOUDOU SIDI Mariam	PF genre/DACC/CNC/MEDD
LOMBILO Edith	PF/genre/CS genre/MEPCI
SEKOU Gary	CSSE/DGRH
LOKOUNGBA Elodie	PF genre/ CSGPCDST/MEDD
SEKOLA Sylvie-Chantal	Délégué genre et changement climatique, Organisation des Femmes Centrafricaines
ISSEINE GOANA Josiane	CS Climatologie/DGM
VOKPALAYAKOUA Léa-Bénédicte	CC/PF genre/CADMR
LUGO Jeanne Elise	Directrice des programmes Radio Centrafrique/SG Association des Femmes Professionnelles de la Communication
HIMOKOYEN Alfred	Directeur des Affaires Juridiques et de la Réforme Foncière/ MURFVH
YANDOKA Euphrasie Nanette	Coordonnatrice Nationale ANAF/PF genre
KOUARANGA Simplicite Fabien	Chargé de Programme du REPALCA/PF genre
FATIA Moustapha	CS d'Information d'orientation d'insertion Professionnelle de l'Université de Bangui/PF genre
YENGBO GUITINZIA Norma	Coordonnatrice/PF genre/CIEED/GEN-RCA
NDEWA ZENETH Josias	Focal Genre/ ONG OGRNE
LICKY Prisca	Coordonnatrice/PF genre/ AJEF

---

<b>Nom de l'acteur</b>	<b>Rôle/position/organisation</b>
BOUGUEDJI Bernadette	Coordonnatrice/PF genre /AFEF
SEREGAZA Nadège	Coordonnatrice Pf/Genre/ADEMB